



Le Saint-Siège

***DISCORSO DI GIOVANNI PAOLO II
A S.E. IL SIGNOR STEFAN FRANKIEWICZ,
NUOVO AMBASCIATORE DI POLONIA PRESSO LA SANTA SEDE****

Martedì, 11 luglio 1995

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Je vous souhaite une cordiale bienvenue au Vatican et j'accepte avec joie les Lettres qui vous accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Pologne près le Saint-Siège.

Je vous remercie des paroles que vous m'avez adressées et plus particulièrement du salut que vous m'avez transmis au nom du Président Lech Walesa. Je vous prie de lui faire parvenir mes vœux les plus fervents de bénédiction céleste pour son devoir exigeant de chef d'État, ainsi que l'assurance de mes prières pour toute ma patrie.

2. En 1989, des changements considérables ont eu lieu en Pologne, grâce auxquels le pays a entrepris de vastes et radicales transformations sociales, politiques et économiques. C'est ainsi qu'a débuté la difficile construction d'un nouvel ordre et d'un nouveau cadre institutionnel. L'un des fruits de ces changements a été le rétablissement officiel, le 17 juillet 1989, des relations diplomatiques entre le Siège apostolique et la République de Pologne. Le représentant du Siège apostolique retourna à Varsovie pour servir l'Église et la société. Le défunt Ambassadeur, le Professeur Henryk Kupiszewski, décédé l'an dernier, mérite un profond sentiment de gratitude pour avoir dignement représenté sa patrie et la culture polonaise près le Saint-Siège.

La période de contacts fructueux s'est poursuivie sans interruption jusqu'à aujourd'hui. A ce propos, je désire rappeler la visite officielle de M. le Président Lech Walesa au Siège apostolique, le 5 février 1991, ses rencontres privées avec le Souverain Pontife, en diverses occasions, ainsi

que les visites des Premiers ministres de la République de Pologne et d'autres représentants du gouvernement. De nombreux hommes politiques polonais, des hommes de culture et de science ont également effectué une visite au Vatican et à la résidence du Pape, et ainsi les désirs de nombreux cœurs se sont réalisés. Dans ce contexte, le quatrième pèlerinage du Pape, en 1991, dans une Pologne nouvelle, acquiert une signification particulière. Au tout début de mon pèlerinage, je déclarai entendre à nouveau la voix de ma patrie: « C'est une voix nouvelle. Elle témoigne que la République, la nation et la société sont devenues souveraines. Pendant de nombreuses années, nous avons attendu que cette voix puisse retentir dans toute son authenticité, pour qu'elle devienne l'expression de la réalisation historique de ce qui coûta tant d'efforts et de sacrifices » (Discours d'arrivée à l'aéroport de Koszalin, I.VI. 91). Ma récente et brève visite sur ma terre natale, à Skoczów, Bielsko-Biala et Zywiec, s'inscrit également dans le cadre de la nouvelle situation de la Pologne.

Après tant d'années de restrictions et de souffrances, infligées par un système d'idéologie marxiste, la nation polonaise a repris en main avec une énergie, un élan et un enthousiasme exceptionnels, la difficile organisation de sa nouvelle configuration, la construction d'un avenir fondé sur des principes démocratiques. Les Polonais se sont sentis pleinement maîtres de leur patrie. Le monde a pris conscience de ce grand effort, qui mérite respect et admiration.

3. Dans cette œuvre de renouveau, la tradition de la nation qui, depuis ses origines, est une nation chrétienne, a joué un rôle déterminant. Son histoire a toujours été étroitement liée à celle de l'Église catholique. Rome a toujours pu compter sur la Pologne et jamais elle n'a été déçue. L'Europe chrétienne a toujours pu compter sur la Pologne. «Polonia semper fidelis»: c'est une définition glorieuse, qui n'a rien perdu de son actualité et de sa profondeur spirituelle. Il faut seulement que, dans la nouvelle réalité, celle-ci acquiert à nouveau la signification qui était la sienne dans le passé. En effet, cette définition contient toute la vérité historique sur la nation polonaise. Il s'agit donc de poursuivre cette tradition glorieuse, de découvrir de nouvelles forces vitales, dont elle est la source et le véhicule. Rechercher des solutions aux nombreux problèmes actuels sans aucune base solide reviendrait à construire sur des sables mouvants et apporterait plus de mal que de bien. Il ne s'agit certes pas d'une solution facile car il faut surmonter bien des obstacles et des difficultés et chercher des voies et des réponses adaptées. Il faut également tenir compte des dangers dérivant des libertés et de la démocratie retrouvées, que la société a reçues comme devoirs à accomplir pleinement. Dans votre discours, Monsieur l'Ambassadeur, vous affirmez que, comme dans d'autres pays de notre région, il n'est pas facile d'établir les fondations d'une authentique société civilisée et les institutions démocratiques du nouvel État, mais que la Pologne est en train de remporter l'épreuve difficile de la liberté.

4. Une démocratie authentique ne peut se développer que sur la base du respect de la liberté, uni à une ferme reconnaissance de la dignité transcendante de la personne humaine. «Mais la liberté n'est pleinement mise en valeur que par l'accueil de la vérité: dans un monde sans vérité, la liberté perd sa consistance [...] A ce propos, il faut observer que, s'il n'existe aucune vérité dernière qui

guide et oriente l'action politique, les idées et les convictions peuvent être facilement exploitées au profit du pouvoir» (Centesimus annus, n. 46).

Il s'agit donc de réaliser un modèle de développement dans lequel on observe rigoureusement les exigences morales, culturelles et spirituelles fondées sur la dignité de la personne et sur la reconnaissance effective de tous ses droits, particulièrement du droit à la vie, à toutes les phases de l'existence, des droits de la famille, sanctuaire de la vie et cellule de base de la communauté sociale, et sur le respect des principes de justice, de solidarité et d'égalité.

Je désire souligner ici avec gratitude les efforts de tous ceux qui, en Pologne, s'engagent pour la réalisation d'un tel développement, fondé sur les exigences de l'ordre de la vérité et du bien même de l'être humain. Seul Dieu, le Bien suprême, constitue la base sur laquelle il est possible de construire une société renouvelée et de résoudre les problèmes complexes et difficiles qui l'ébranlent (cf. Veritatis splendor n. 99).

5. Dans la nouvelle réalité de la Pologne et dans cette édification de la société comme maison commune, l'Église veut être présente de façon active, contribuant à conférer une forme adéquate à la démocratie qui est en train de renaître. En affrontant les difficultés, la Communauté ecclésiale désire collaborer avec tous les hommes de bonne volonté, avec toute personne ayant à cœur le bien véritable de la société. En effet, l'Église «fait route avec toute l'humanité et partage le sort terrestre du monde; elle est comme le ferment et, pour ainsi dire, l'âme de la société humaine appelée à être renouvelée dans le Christ et transformée en famille de Dieu» (Gaudium et spes, n. 40). C'est également à cette fin qu'a été établie la nouvelle organisation ecclésiastique en Pologne, le 25 mars 1992. Dans la Lettre publiée à cette occasion, j'écrivis que « cette nouvelle organisation a pour but d'adapter pleinement la mission de l'Église - à savoir l'évangélisation, conçue au sens intégral- aux conditions et aux nécessités des temps dans lesquels nous vivons et dans lesquels vivront les générations successives de notre terre, de notre patrie».

L'Église ne désire ni ne prétend jouir d'aucun privilège, ni d'aucune position privilégiée dans la société. Elle veut être pour la nation mater et magistra, mère et maîtresse. Elle a été mère tout au long de son histoire millénaire, elle a partagé sans cesse le sort de la Pologne, elle a montré sa préoccupation pour l'homme et a défendu sa dignité, soutenant chaque aspiration à la liberté et à l'indépendance. Aujourd'hui aussi, elle continue de partager les efforts et les problèmes, les tristesses et les joies, les peurs et les espérances de la nation. La Communauté ecclésiale a une très grande expérience des problèmes humains, grâce à laquelle elle sert l'homme. «Elle ne propose pas des systèmes ni des programmes économiques et politiques, elle ne manifeste pas de préférence pour les uns ou pour les autres, pourvu que la dignité de l'homme soit dûment respectée et promue et qu'elle-même se voie laisser l'espace nécessaire pour accomplir son ministère dans le monde» (Sollicitudo rei socialis, n. 41).

Ce serait faire du tort à l'Église que d'ignorer sa mission, ou bien de rejeter ou encore déformer

son enseignement, qui est le message chrétien de la vérité et de l'amour. Ce message annonce et promeut la liberté, repousse toute forme d'esclavage, respecte fermement la dignité de la conscience et sa libre décision, invite les hommes à mettre toutes leurs capacités et leurs talents au service de Dieu et du bien commun.

J'espère que cette mission de l'Église sera pleinement appréciée. La ratification du Concordat, à laquelle le Siège apostolique travaille actuellement, en sera la meilleure expression. Dans le processus de transformation en cours en Pologne, le Concordat établit un cadre juridique adapté en vue de réglementer les relations entre l'Église et l'État. Cet accord international vise à favoriser la construction d'un État démocratique en Pologne, dans lequel puissent régner l'ordre juridique, moral et social, ainsi que la coexistence et la collaboration harmonieuse de tous les citoyens. Expression du service à la société et au bien commun, le Concordat s'inscrit et puise dans la tradition chrétienne pluriséculaire de la nation, avec laquelle l'Église désire bâtir avec tous les hommes de bonne volonté, un avenir meilleur.

6. Au cours des dernières années, la Pologne a beaucoup fait pour prendre part activement à la vie internationale et aux structures européennes. Elle a le droit de participer au processus général du progrès et du développement du monde, et particulièrement de l'Europe. Le Siège apostolique soutient les efforts de la Pologne en vue de son intégration dans l'Union européenne. J'apprécie également toute initiative prise par la Pologne en faveur de la paix et de la sécurité en Europe et dans le monde, ainsi que du respect des droits des peuples et des nations. L'expérience historique dont la nation polonaise est dépositaire peut également apporter beaucoup aux autres nations, et sa richesse spirituelle et culturelle peut contribuer de façon efficace au bien commun de toute la famille humaine.

Je souhaite à la Pologne d'assumer avec courage et dans un esprit de responsabilités les devoirs qui l'attendent en ce moment historique, au seuil du Troisième millénaire. Je suis certain qu'elle trouvera en soi assez de sagesse et de force pour faire face à ces devoirs difficiles. Que la cause de la Patrie et tout ce qui constitue son bien unisse les cœurs et les esprits de tous les Polonais.

Je souhaite, Monsieur l'Ambassadeur, que la haute mission qui débute aujourd'hui vous apporte une gratification personnelle et contribue à consolider encore plus les liens entre la République de Pologne et le Saint-Siège. Que Dieu vous bénisse, ainsi que vos collaborateurs.

Je dépose entre vos mains l'expression de mon estime pour le gouvernement de la République et mes vœux de prospérité pour tous les fils et filles de la Pologne.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française* n.34 pp.4.5.

© Copyright 1995 - Libreria Editrice Vaticana

©Copyright - Libreria Editrice Vaticana